

FAUT-IL ENGRAISSER LES BREBIS DE RÉFORME ?

Quatre conditions sont nécessaires afin de dégager une marge de l'ordre de 40 € en engraisant des brebis de réforme. Si l'une d'elles n'est pas remplie, cette pratique ne présente pas d'intérêt.



CONDITION N° 1

Disposer de stocks d'aliments largement suffisant pour les brebis qui produisent des agneaux.



CONDITION N° 2

N'engraisser que les brebis maigres.



CONDITION N° 3

Choisir une ration à moins de 20 centimes d'euro, de l'herbe de printemps par exemple.



CONDITION N° 4

Les conserver 4 mois au maximum.



OUTILS EN LIGNE :

Pour calculer l'intérêt économique de la finition de vos brebis de réforme, une feuille de calcul « Outil de simulation de l'intérêt économique de l'engraissement des brebis de réforme » est disponible sur www.idele.fr et www.inn-ovin.fr.

DES BREBIS MAIGRES EN DÉBUT D'ENGRAISSEMENT

L'état corporel des brebis en début d'engraissement est le principal critère qui influence l'intérêt économique de la finition des réformes. Et ce sont les brebis maigres et très maigres qui dégagent les meilleures marges.

La marge dégagée (prix de vente auxquels sont soustraits les charges d'alimentation et le prix estimé en début d'engraissement) par des brebis maigres s'établit à 42 € par brebis contre 7 € pour les brebis en état corporel moyen en début d'engraissement tous régimes confondus (tableau). Toutes les brebis qui présentent un état corporel supérieur à 2 (sur une échelle de 0 à 5, de très maigre à très grasse) doivent donc être vendues en l'état. À l'inverse, les brebis maigres et très maigres peuvent être engraisées à condition que les stocks d'aliments soient suffisants.

Même si elles sont maigres, les brebis de réforme candidates à l'engraissement doivent être en pleine capacité de produire. Si elles étaient ou sont à l'herbe, le suivi du parasitisme interne est un postulat à la réussite de la technique. D'autre part, les boiteries et problèmes sanitaires récurrents sont rédhibitoires.

100 JOURS D'ENGRAISSEMENT

Les brebis maigres qui ont suffisamment de potentiel assurent des croissances soutenues de l'ordre de 150 grammes par jour et sont finies en moyenne après 100 jours d'engraissement. Mais toutes n'ont pas cette faculté ! Afin de ne pas induire des charges d'alimentation trop importantes, une commercialisation au bout de 4 mois maximum est alors conseillée. Les brebis peuvent par exemple être identifiées à la peinture et début d'engraissement en notant le mois. Choisir alors des bombes de couleur qui



C'est le temps qu'il faut en moyenne pour engraisser une brebis de réforme maigre. Si elle n'est pas finie quatre mois après, elle est vendue en l'état.

perdurent dans le temps : vert, rouge et bleu par exemple. Quatre mois plus tard, elles sont alors vendues quel que soit leur état d'engraissement.

LES CRITÈRES QUI N'INFLUENT PAS LE RÉSULTAT ÉCONOMIQUE

- L'âge des brebis jusqu'à 8 ans inclus
- Le nombre d'incisives manquantes
- La cause de réforme sauf si pathologie
- La durée entre le tarissement et la mise en engraissement
- Le type génétique s'il s'agit de races bouchères et de prolifiques. Le nombre de données en races rustiques est insuffisant dans cette étude pour pouvoir conclure.

Témoignage

DENIS GAUTIER

Directeur du CIIRPO



PEU IMPORTE LE TYPE GÉNÉTIQUE

« Les essais conduits au CIIRPO sur le site du Mourier avec une race bouchère (Mouton Vendéen) et un type génétique prolifique (F1 : Îles de France x Romanov) n'ont montré aucune différence quant à l'intérêt économique de les engraisser à partir du moment où les brebis sont maigres en début d'engraissement. En fait, quand elles sont bien finies, le prix de vente est le même pour les deux catégories et la charge d'alimentation est peu différente ».



BREBIS TRÈS MAIGRE (EN HAUT) ET MAIGRE (CI-DESSUS) : ENGRAISSEMENT POSSIBLE

NOTE D'ÉTAT CORPOREL INITIALE : PRINCIPAL FACTEUR DE LA MARGE BRUTE¹

Note d'état corporel initiale	0,5	1	1,5	2	2,5	3	Moyenne
Nombre de brebis	13	26	54	116	126	84	419
Marge brute ¹ par brebis (€)	43,8	44,6	36,5	14	11,3	-6,7	15,10 €

¹ Marge brute = prix de vente de la brebis, moins prix de vente estimé en début d'engraissement, moins charges alimentaires (calculs réalisés avec les brebis commercialisées finies)

UNE RATION À 20 CENTIMES D'EURO MAXIMUM PAR JOUR

En plus d'être équilibrée, la ration ne doit pas dépasser le coût de 20 centimes d'euro par jour pour que l'engraissement des brebis de réforme conserve un intérêt.

Plusieurs types de rations sont possibles, à l'herbe au printemps ou en bergerie (tableau). Au pâturage, il faut compter 6 brebis engraisées par hectare au printemps. Si le chargement est déjà élevé pour le reste du troupeau, cette solution n'est pas retenue même si ce type de ration reste le moins cher. L'apport de concentré est en effet inutile. Toutefois, le suivi du parasitisme interne reste indispensable pour éviter les contre-performances. L'analyse de crottes est un outil fiable pour les strongles gastro-intestinaux et la petite douve.

LES RATIONS À EXCLURE

Compte tenu des quantités de concentré importantes à apporter, les rations à base de paille sont à exclure. De même, les modes d'alimentation à volonté en concentré, comme cela peut se faire pour les agneaux, conduisent à des aberrations économiques. En dehors des problèmes sanitaires de type acidose, les brebis présentent en effet de fortes capacités d'ingestion et sont capables d'ingérer 2 à 3 kg d'aliment par jour. Le suivi de 155 brebis de réforme a en effet mis en évidence un niveau de consommation de 2,2 kg par brebis et par jour d'un mélange à base de pulpe de betterave et de luzerne déshydratées. Les croissances étaient par ailleurs équivalentes à celles d'agneaux en finition avec 264 g par jour. D'autre part, les fourrages d'excellente qualité, de type regain, sont à réserver aux brebis à forts besoins azotés. Enfin, les tentatives d'engraissement exclusivement à l'herbe en automne et en hiver ont toutes été décevantes avec des croissances qui n'étaient pas au rendez-vous. L'utilisation de couverts végétaux serait sans doute plus satisfaisante mais n'a pas été testée dans cette étude. De même, la

Témoignage

CAPUCINE JARLOT

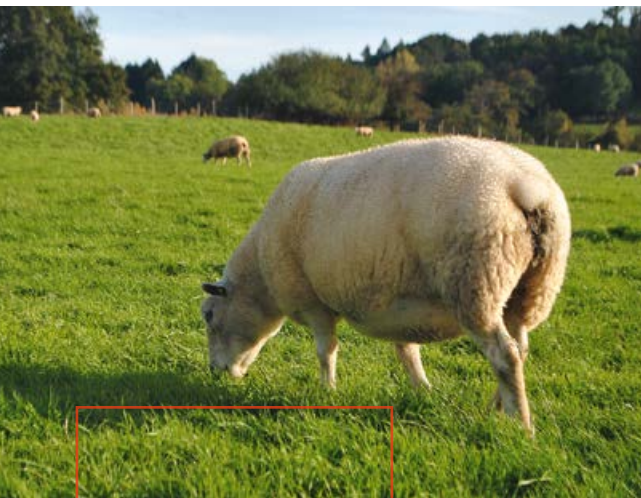
Directrice de l'exploitation
de l'ELPEFPA
de Montargis (45)



MOINS DE TEMPS EN BERGERIE

« Dans notre système ovin en zone céréalière, un engraissement partiel est possible à l'herbe mais pas une finition complète car la ressource en herbe est limitée. De plus, le temps passé à aller voir les brebis mais surtout à les ramener au parc de contention pour les trier est beaucoup plus important que pour des brebis en bergerie. En effet, à l'automne, la plupart de nos animaux sont en bâtiment. Soigner un lot de plus n'entraîne donc pas beaucoup de temps supplémentaire. Selon les mesures de temps de travail que nous avons réalisées en 2015, le temps passé par brebis est trois fois plus important à l'herbe qu'en bergerie, soit 93 mn par brebis sur toute la durée d'engraissement contre 27 mn en bâtiment ».

tonte en début d'engraissement comporte certainement un intérêt mais cela n'a pas été mesuré.



LES CROISSANCES
DES BREBIS AVEC DE
L'HERBE DE PRINTEMPS
SONT DE L'ORDRE
DE 250 G PAR JOUR

DES BESOINS AVANT TOUT ÉNERGÉTIQUES

Type de brebis	UF	PDI (g/jour)
Brebis de 60 kg à engraisser	1,55 par jour	87
Brebis de 70 kg en production vide ou en milieu de gestation	0,8 par jour	61

EXEMPLES DE RATIONS POUR DES BREBIS DE RÉFORME

Ration	Prix des aliments retenu (€/t)	Coût de la ration	Quantités d'aliments nécessaires par brebis
Herbe de printemps	20 € la tonne de matière sèche	5 ct €/j	17 ares par brebis
Foin de graminées à volonté + 700 g de céréale	Foin : 55 € la tonne de matière sèche Céréale : 130 € la tonne brut	17 ct €/j	170 kg de foin + 70 kg de céréale
Ensilage de maïs sans concentré	100 €	15 ct €/j	140 kg de matière sèche d'ensilage de maïs
Foin de graminées à volonté + 0,8 kg MS pulpe surpressée	Foin : 55 € la tonne de matière sèche Pulpe surpressée : 100 € la tonne de matière sèche	20 ct €/j	170 kg de foin + 80 kg de MS de pulpe surpressée

LES BREBIS QUI PRODUISENT RESTENT PRIORITAIRES

L'engraissement des brebis de réforme n'est pas prioritaire sur l'exploitation et cette technique ne se justifie que si les stocks sont supérieurs aux besoins des brebis qui produisent des agneaux.

**IL EST ILLUSOIRE
D'ENGRAISSER DES
BREBIS DE RÉFORME
AVEC DE L'HERBE
D'AUTOMNE ET D'HIVER**



**MICKAËL
FLOQUET**

Directeur de l'exploitation
de l'ELPEFPA
de Saint-Pouange (10)

UNE QUESTION D'OPPORTUNITÉ

« Pour moi, cette technique n'est pas à utiliser en routine mais plutôt en fonction des opportunités. Si les stocks sont très largement suffisants et que je peux avoir des coproduits pas chers, pourquoi pas ! Nos Romane sont en effet relativement bien valorisées. Les brebis suivies au cours de l'essai que nous avons réalisé en 2014 ont été payées 67 € en moyenne pour un poids vif de 81 kg ».



Ce document a été réalisé à partir des résultats d'une étude conduite de 2013 à 2015 et bénéficiant des soutiens financiers de FranceAgriMer. Vingt-quatre lots de brebis de réforme ont été engraisés sur 13 sites différents, lycées agricoles et sites expérimentaux, et avec différents types de rations. Cette étude était pilotée par l'Institut de l'Élevage.

Elle a été réalisée sur les sites suivants :

- pôle régional ovin de Charolles (71) ;
- Fédatest (43) ;
- les EPLEFPA de Crézancy (02), Limoges et du Nord Haute-Vienne sur les sites de Magnac Laval et des Vaseix (87), Mirecourt (88), Montargis (45), Montmorillon (86), Moulins (03), Saint-Pouange (10) ;
- la ferme expérimentale de Carmejane (04) ;
- le centre d'allotement de l'organisation de producteurs Limovin (87) ;
- le CIIRPO sur le site du Mourier (87).

Document rédigé par Laurence Sagot
(Institut de l'Élevage/CIIRPO)
Tél. : 05 55 00 40 37
laurence.sagot@idele.fr

Ce document a été réalisé
grâce au soutien financier de :

